

OBSERVATOIRE

EAU

& aménagement

juillet 2026

33

BAYON-SUR-GIRONDE

ATTÉNUER LE RISQUE INONDATION PAR LA RESTAURATION DES ZONES HUMIDES ALLUVIALES



La préservation des milieux aquatiques et humides et des continuités écologiques

La disponibilité et la préservation des ressources en eau

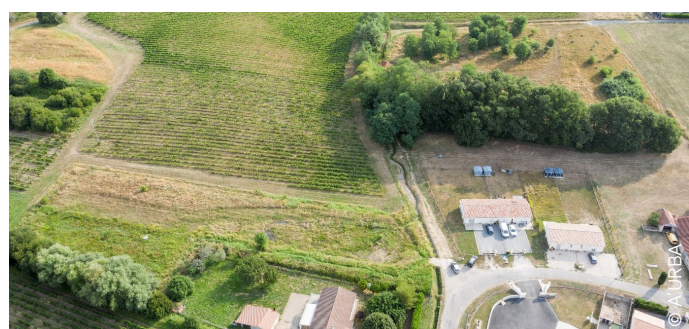
La préservation et la gestion des inondations

Identité du projet

LIEU	Bayon-sur-Gironde (33) 737 habitants (Insee 2022)
PROGRAMME	Espaces naturels
SUPERFICIE	0,4 ha
ENVELOPPE FINANCIÈRE	224 931 euros HT
Part de l'aide de l'Agence de l'eau :	30 %
TERME DU PROJET	2024

ACTEURS ET ORGANISMES IMPLIQUÉS

Agence de l'eau Adour Garonne, Région Nouvelle Aquitaine, Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle Aquitaine, Forum des Marais Atlantiques, Université de Bordeaux.



Description

La zone d'intervention relative au projet était une zone humide de type alluvial dégradée par la vocation viticole de la parcelle (un pré-diagnostic établi par le Forum des Marais Atlantique attestait du caractère humide de la zone selon les critères pédologiques). La première phase de travaux réalisés a consisté à restaurer cette vaste zone humide pour lui restituer ses fonctionnalités telles que le stockage des eaux, l'épuration et le soutien à l'étiage. Ces actions ont permis de restaurer les services de régulation hydrologiques, d'augmenter les capacités de stockage de carbone et les capacités épuratoires par la réduction des intrants d'origine agricole, et de restaurer les fonctionnalités écologiques de la zone humide.

La seconde phase a permis la renaturation d'un tronçon de cours d'eau par la suppression d'une voirie à l'amont de la première zone humide pour y restaurer un cours d'eau avec méandres et lentilles d'eau attenantes afin de contribuer au ralentissement des débits, au stockage des eaux et à la création de milieux aquatiques diversifiés favorables à l'expression de cortèges faunistiques et floristiques spécifiques des zones humides.

Observatoire financé par :



Agences d'urbanisme partenaires :





Motivations

Pour une prise en compte de l'eau dans le projet d'aménagement

Le cours d'eau de Lalibarde présentait de nombreux dysfonctionnements :

- Modification des tracés naturels et drainage,
- Cours d'eau rectiligne, berges abruptes et angle à 90°,
- Urbanisation sur des zones humides et champs d'expansion,
- Imperméabilisation des sols par voirie.

Les parcelles attenantes, historiquement des zones humides, sont devenues des espaces viticoles entraînant des ruissellements importants liés au drainage. De plus, la sous-capacité de certains ouvrages et le ruissellement routier ont accentué le risque inondation.

Des épisodes d'inondation récurrents ont amené le Syndicat à engager plusieurs phases de travaux de restauration hydromorphologique d'un tronçon du cours d'eau ainsi que la restauration d'une zone humide afin d'atténuer ce risque et protéger une habitation régulièrement soumise à des inondations.

ZOOM SUR LA DÉSIMPERMÉABILISATION DES SOLS

Le projet consistait en une suppression de voirie au profit de la restauration d'un cours d'eau, la désimperméabilisation était donc au cœur du projet. Les problématiques d'inondation à l'aval du site de projet ont nécessité la prise en compte du sujet de l'imperméabilisation. Les fossés bétonnés et la voirie étaient un frein à l'infiltration des eaux et constituaient un véritable accélérateur de débits. Il s'agissait de supprimer tout l'enrobé sur le linéaire du projet. Ce projet prend appui sur une étude hydrologique et hydraulique menée au début du projet.



Données techniques

Les aménagements vertueux mis en place à l'échelle du projet

Restauration de la zone humide (Phase 1) : L'action principale a consisté à transformer une parcelle initialement dédiée à la viticulture en une zone humide alluviale fonctionnelle. Nous avons procédé à l'arrachage de vignes c'est-à-dire la suppression de la culture en place et retrait de la couche superficielle du sol pour retrouver un substrat favorable aux milieux humides. Ces travaux permettent à nouveau le stockage de l'eau, l'épuration naturelle et le soutien des cours d'eau durant les périodes de sécheresse (étiage).

Renaturation du cours d'eau (Phase 2) : L'effacement d'une voirie communale a permis de redonner de l'espace au cours d'eau initialement contraint dans des fossés bétonnés. Le cours d'eau a été dessiné selon un tracé sinueux (méandres). L'aménagement de zones d'eau stagnante ou lente connectées au cours d'eau, via la création de lentilles d'eau, favorise la reproduction de la faune et le développement d'une flore spécifique. Le seuil de répartition est un aménagement qui permet d'alimenter prioritairement la zone humide restaurée, garantissant son maintien en eau même en cas de faibles débits.

Aménagements pour la biodiversité : Les travaux ont visé la création de milieux aquatiques diversifiés pour favoriser des espèces cibles à fort enjeu de conservation identifiées sur le site telles que Le Triton palmé, l'Alyte accoucheur et le Crapaud calamite.

Gestion et entretien des espaces en eau

Le Syndicat a conventionné avec la commune de Bayon-sur-Gironde, propriétaire du site, afin d'assurer la gestion des espaces restaurés. La commune et le Syndicat se partagent l'entretien des zones humides et des chemins qui les traversent/bordent.

Il s'agit de :

- Débroussailler les abords du site en limite de propriété,
- Maintenir fonctionnelle l'entrée de noue par une gestion de la végétation,
- Entretenir la zone humide par une gestion extensive et un éco pâturage,
- Prélever les saules pour boutures et implantations en ripisylve sur d'autres sites.

**Vous voulez en savoir plus ?
Contactez le commanditaire du projet**

Syndicat du Moron
Camille LEVEQUE, chargée de projet trame bleue
@ c.leveque@syndicatdumoron.fr
Tel : 06 99 37 19 34